



## Agenda



<b>Tournoi de Jass</b> Inscription dès 19 h 00 Tournoi à 20 h 00 Centre Communal et Scolaire, Arzier Org.: Société de développement d'Arzier-Le Muids	<b>Samedi</b> <b>8 mars</b>
<b>Conseil communal</b> 20 h 15, Salle du Conseil communal Arzier	<b>Lundi</b> <b>17 mars</b>
<b>Fête du Printemps</b> 13 h 55 à 15 h 25 Centre Communal et Scolaire, Arzier Org.: Ecole d'Arzier	<b>Vendredi</b> <b>21 mars</b>
<b>Réception des nouveaux habitants et jeunes gens de 18 ans</b> 19 h 00, Centre Communal et Scolaire Arzier ( <i>sur invitation et inscription</i> )	<b>Vendredi</b> <b>28 mars</b>
<b>Soirées annuelles des Chœurs</b> « L'Amitié » 20 h 00, Centre Communal et Scolaire Arzier	<b>Vendredi 4 &amp; Samedi 5 avril</b>
<b>Conseil communal</b> 20 h 15, Salle du Conseil communal Arzier	<b>Lundi</b> <b>7 avril</b>
<b>Contes de Pâques</b> 12 h 00, Bibliothèque communale, Centre Communal Multifonctions, Arzier Org.: Bibliothécaires	<b>Mercredi</b> <b>9 avril</b>
<b>Conseil communal</b> 20 h 15, Salle du Conseil communal Arzier	<b>Lundi</b> <b>5 mai</b>
<b>Bourse aux vélos</b> 10 h 00 à 12 h 00, Parking du Centre Communal et Scolaire, Arzier Org.: Association des Parents d'Elèves de l'ESGE	<b>Samedi</b> <b>10 mai</b>
<b>Votations</b> 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Samedi</b> <b>18 mai</b>
<b>Exposition Arts Visuels</b> 19 h 00 à 21 h 00 Centre Communal et Scolaire, Arzier Org.: Ecole d'Arzier	<b>Mardi</b> <b>27 mai</b>
<b>Conseil communal</b> 20 h 15, Salle du Conseil communal Arzier	<b>Lundi</b> <b>23 juin</b>

## EDITORIAL

### La Commune établit son concept énergétique

Suite aux propositions de l'Etat de Vaud, la Municipalité avait décidé, il y a quatre ans de cela, d'établir le concept énergétique de la Commune. Faute de moyens humains essentiellement, ce projet n'a malheureusement pas avancé comme souhaité. Néanmoins, en 2013, l'ouvrage a été remis sur le métier et, parallèlement, un postulat a été déposé au Conseil communal par MM. F. Jaccard et N. Ray intitulé "Arzier-Le Muids, Cité de l'Energie". C'était l'occasion idéale pour poursuivre une volonté municipale d'autant déjà de quelques années.

Le bureau Energie Concept SA a été mandaté pour ce travail. Choisi parmi quatre candidats, il se trouve être d'une dimension qui convient bien à la Municipalité et, de plus, il pourrait nous accompagner lors d'une éventuelle deuxième étape, à savoir l'obtention du label "Cité de l'Energie".

A ce jour, la récolte des données nécessaires à la préparation du tableau énergétique communal est en cours. Madame Léna Moser contacte actuellement les différents services de la commune afin de dresser ce tableau. Par ailleurs, la Municipalité a établi, toujours sous la conduite de Mme Moser, le plan d'action de la Commune.

Nous aurons l'occasion, au fil des prochains numéros de notre journal communal, de vous tenir au courant de l'évolution et de l'avancée de ce sujet qui, nous en sommes persuadés, intéressera une bonne partie de la population d'Arzier - Le Muids.

Andres Zähringer  
Secrétaire municipal  
Coordinateur du projet



## Taxe au sac... « Trier, c'est valoriser ! »

Depuis le 1er janvier 2014, notre commune est intégrée au principe de causalité en matière de financement de gestion des déchets.

Ces premières semaines de mise en pratique démontrent, à notre grande satisfaction, un engagement remarquable des habitants d'Arzier - Le Muids. Il est évident que nous sommes tous confrontés à quelques soucis d'organisation personnelle et bien des questions traversent notre esprit. Il est vrai que de la théorie à la pratique, parfois le chemin est tortueux. Tout le monde n'a pas la chance de disposer de place pour constituer son Eco-point personnel. Les familles doivent s'organiser différemment. Mais développer un réflexe écologique est à la portée de tous.

À l'évidence, le tri sélectif, induit par l'obligation d'acheter nos sacs, implique, pour celles et ceux qui sont sensibles à l'impact financier direct sur le budget du ménage ou simplement par une prise de conscience de notre environnement, que ceux-ci se remplissent beaucoup moins vite qu'auparavant. Devrais-je utiliser un sac de 17 litres ? Bien trier certes, mais que faire de ces déchets recyclables ?

En premier lieu, ne perdons pas de vue que les commerces sont tenus de récupérer les récipients PET et plastiques achetés dans n'importe quel magasin. De même les appareils électroniques devraient être ramenés aux commerces concernés. Nous payons déjà une taxe, la TAR (Taxe Anticipée de Recyclage) qui est comprise dans le prix d'achat de l'appareil. Notre déchetterie les accepte également, cependant, cela représente un coût non négligeable en logistique et transport pour la commune.

Il est bien sûr tenu compte des familles dans la directive communale, que vous pouvez consulter sur notre site internet sous la rubrique "Informations" - "Règlements communaux", dans laquelle il est stipulé à l'article 14.3 qu'à la naissance d'un enfant, 50 sacs de 35 L ou 100 sacs de 17 L sont offerts par la Commune. **Pour les enfants dans leur deuxième et troisième année, 20 sacs de 35 L ou 40 sacs de 17 L sont offerts, par année, pour chaque enfant. Sacs que vous pouvez retirer à l'administration communale.**

La tendance actuelle montre que depuis l'introduction de la taxe au sac, la quantité d'ordures ménagères a diminué de 30 %, voire 50 % selon les communes.

À la lecture de notre budget 2014, les charges du dicastère "Ordures Ménagères et Gestion des déchets" s'élèvent à CHF 649'415.40 pour des recettes de CHF 317'585.-. Nous ne couvrons que 46.7 % des coûts de nos déchets alors que 70 % devraient être couverts par la taxe au sac ainsi que la taxe forfaitaire. Nous vous rappelons que cette dernière a été diminuée pour compenser partiellement la nouvelle taxe au sac.

Considérant que nous bénéficions d'une rétrocession du Périmètre SADEC calculée sur la base du poids des ordures ménagères prises en charges et qu'une partie de ces déchets sont introduits dans la benne des encombrants incinérables de la déchetterie, qui, elle, n'est pas prise en compte pour ce calcul, une limitation à des déchets de plus de 60 cm pourrait être envisagée dans une perspective d'économie. Le résultat des comptes de l'année 2014 permettra de nous déterminer à cette échéance.

Nous trouvons des cartons, plastiques et autres déchets dans les Eco-Points de la commune. Ces containers doivent être triés par nos soins, les transporteurs n'en récoltant que les sacs taxés. Bien sûr, ces travaux et transports supplémentaires ont un coût. À nous de faire attention et d'avoir toujours à l'esprit un comportement citoyen. Je vous rappelle que l'équipe de la déchetterie est toujours à votre écoute pour toute question et problème que vous auriez à résoudre.

Enfin, afin de satisfaire au mieux plusieurs demandes, **les horaires d'ouverture de la déchetterie ont été modifiés et prendront effet dès le 1<sup>er</sup> avril prochain.**

Christian Dugon, Municipal

## Déchetterie communale « nouveaux horaires »

### Horaire d'été dès le 1er avril

Mardi: 14 h 00 à 19 h 00  
Mercredi: 14 h 00 à 19 h 00  
Vendredi: 14 h 00 à 19 h 00  
Samedi: 9 h 00 à 12 h 00  
13 h 00 à 17 h 00



### Horaire d'hiver dès le 1er novembre

Mardi : 14 h 00 à 19 h 00  
Mercredi: 14 h 00 à 19 h 00  
Vendredi : 14 h 00 à 19 h 00  
Samedi : 13 h 00 à 17 h 00



## Conseil communal du 9 décembre 2013

### Préavis municipal n°25/2013:

Budget 2014

- **Accepté avec amendement**

**A** Info  
Arzier-Le Muids

## Conseil communal du 17 mars 2014

### Préavis municipal n° 01/2014:

Demande de crédit de CHF 107'000.– pour des travaux de réfection des couverts des fontaines communales de Arzier et de Le Muids.

### Préavis municipal n° 02/2014:

Demande de crédit de CHF 1'077'000.– destiné à financer l'aménagement d'un trottoir sur la route d'Arzier RC 24-C-P, entre le chemin du stand de tir et le chemin des Clyettes, la création d'une demi-porte d'entrée, la réfection du tapis et les mesures d'assainissement du bruit routier.

### Réponse municipale n° 03/2014:

Postulat de M. Patrick Hübscher

### Réponse municipale n° 26/2013:

Postulat de M. Eric Jaquet

### Prochaine séance:

Lundi 7 avril 2014

20 h 15

Salle du Conseil communal

Arzier

## Infos Votations

Nous vous rappelons que:

- ◆ les bulletins de vote doivent être enfermés dans l'enveloppe de vote jaune mais pas votre carte de vote
- ◆ votre carte de vote doit être dûment complétée (date de naissance complète et signature)
- ◆ lorsque vous retournez votre enveloppe de vote par la poste, vous devez l'affranchir
- ◆ le dernier délai pour le dépôt de votre vote dans les boîtes aux lettres « votations » à Arzier et à Le Muids est le dimanche du scrutin à **10 h 00**. Passé ce délai, votre vote sera nul.
- ◆ le bureau de vote est ouvert le dimanche du scrutin à la Salle du Conseil communal à Arzier de **9 h 00 à 10 h 00**.



## Formation des propriétaires de chiens



Compte tenu de la très grande proximité du chien et de l'homme, la législation sur la protection des animaux prévoit une formation obligatoire pour tous les propriétaires de chiens afin de les informer sur les principales caractéristiques de la détention canine. La formation est obligatoire pour tous les propriétaires de chiens, quel que soit le type de chien.

### Formation théorique avant l'achat d'un chien

Toute personne qui n'a jamais possédé de chien doit suivre une formation théorique avant d'en acheter un. Ce cours, qui dure au moins quatre heures, l'informer sur les besoins de son animal, sur la façon de le traiter correctement et sur l'investissement représenté, en temps et en argent. C'est donc un cours de sensibilisation. Les personnes qui ont déjà eu un chien ne doivent pas suivre cette formation.

### Cours pratique avec le chien

Toute personne qui adopte un chien doit, même si elle en possède déjà un, suivre un cours pratique dans l'année qui suit l'acquisition de l'animal. Lors de ce cours, le nouveau propriétaire apprendra comment avoir son animal sous contrôle dans les situations du quotidien, identifier les situations à risque et les désamorcer, et remédier aux éventuels problèmes de comportement du chien. Ce cours pratique dure au minimum quatre heures.

Pour trouver des éducateurs reconnus par l'OVF et l'OVC (Office Vétérinaire Fédéral et Cantonal)

## Légalisation signature

Nous vous rappelons que vous devez vous adresser **directement à un notaire** pour:

- la légalisation de signature
- les copies conformes
- les autorisations parentales concernant un mineur voyageant sans leur représentant légal

**Ni la police, ni le contrôle des habitants, ni les juges de paix ne sont compétents pour légaliser une signature.**

<http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/justice/themes-de-justice/legalisation/>





A l'occasion de la Journée internationale de la forêt ou simplement pour marquer le début du printemps, l'Economie forestière Suisse vous propose un mots-croisés sur le thème de la forêt, accompagné d'un concours. Le concours est ouvert jusqu'au **30 mai 2014**. A vos crayons !

Le mot-mystère, accompagné de votre nom et de votre adresse postale, doit être envoyé jusqu'au 30 mai 2014 à: [info@wald.ch](mailto:info@wald.ch) ou sur carte postale à: Economie forestière Suisse, Rosenweg 14, 4501 Soleure, avec l'indication «Mots croisés-Journée de la Forêt».

1er prix: Une journée en forêt avec le garde forestier de votre région

2e prix: Un bon d'achat d'une valeur de 100 francs utilisable au Shop EFS, le magasin de vente de matériel spécialisé de l'EFS

3e au 10e prix: Un couteau de poche Victorinox "Forester"

La solution du concours et les noms des gagnants seront publiés début juin 2014 sur les sites [www.foret.ch](http://www.foret.ch) =>Journée de la forêt ou sur [www.wvs.ch](http://www.wvs.ch) =>dossiers



**HORIZONTALEMENT :** 1 **Abatteuse outre-Manche**. Objets de fixation. Pour descendre des avions. Combinaison de deux timbres. 2 **Ecouler le stock**. Ils récoltent du bois, généralement pour d'autres. 3 **Échappent à tout contrôle**. Dialogue de sourds. Contenu exact de l'écrit. Expressions animales. 4 **Cerf dans sa jeunesse**. Poisson du lac Léman. 5 **Finement roulée**. Instruments à corde. Article courant. Quelle drôle d'idée! 6 **Heureux comme un pape**. Dévoré des yeux. Outil de serrage. Troisième personne. 7 **Note du diapason**. Charmer l'esprit. À la bonne heure. Pièces de trousseau. 8 **Les dernières nouvelles**. Se rend au dernier moment. Bien aimé. 9 **Bien loin de l'alpha**. Tourments. Raccourcie par le haut. 10 **Elle siège à New York**. **En Suisse, il en faut une pour chaque coupe de bois**. Donne la chair de poule. 11 **Abordé de façon provocante**. Aigrie par le temps. Couleur uniforme. Pour mettre en garde.

**VERTICALEMENT :** A **Le feuillu le plus répandu chez nous**. **Passage de débardage**. B **N'a jamais de gros pépins**. Versant à l'ombre. Sortie de chipie. C **Colonie bourdonnante**. Dans les mains du potier. D **Cherche à toucher**. Pied-de-veau nature. E **Existes**. Ragoût peu ragoûtant. Source de vie dans la forêt. F **Prendre beaucoup d'avance**. Lame du large. G **Ordre dans les lettres**. **En stockant du CO2 pour lui, le bois l'améliore**. H **Mouvement d'air**. Vert dans nos forêts. I **Crie dans les bois**. Nom d'oiseau très coloré. J **Très mince**. K **Clou qui s'enfonce dans le bois**. **Label de production durable en forêt**. L **La rage des mots croisés**. Filet de lumière. M **Menue monnaie du Japon**. Les beaux jours. N **Petit bouchon de bois**. Début de condition. O **Fera l'objet de coupes sombres**. Tête de rocher. D'accord avec Obama. P **Quand il est en rut, ça s'entend**. Déesse de la Sagesse en Grèce. Q **Période qui fait date**. Vainqueur des urnes. Établit la liaison. R **Pas encore blanchi**. Habillage de façade. S **Principe de base d'une gestion forestière proche de la nature**. T **Théâtre d'une histoire de pomme**. Flottante au dessert. Mot d'hésitation. U **Puissamment armée contre les faiblesses de la chair**. **Cet ancien tas de bois est un mètre cube apparent**.





Bois de feu « vert »



Info  
Arzier-Le Muids

La Commune d'Arzier-Le Muids vous propose du bois de feu « vert » selon les assortiments suivants:

- ⇒ Bois de feu long (3 à 6 mètres) « vert », à port de camion, pur hêtre CHF 55.- m3
- ⇒ Stères de bois fendu, hêtre « vert », 1 m en ballot à port de camion CHF 89.- le ballot

Livraison possible sur demande. Pour obtenir votre bois dans le courant du printemps 2014, **veuillez passer commande d'ici au 31 mars 2014.**

Pour tous renseignements et commande, veuillez contacter le service forestier au 022 / 366 87 78.

Vos commandes de bois de feu directement via le guichet virtuel: [www.arzier.ch](http://www.arzier.ch)

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer en forêt:

- ◆ les déchets verts (branches, gazon, pierres et autres) provenant des jardins et propriétés privées
- ◆ les déchets compostables crus ou cuits (reste de repas, épluchures d'oranges, carapaces de crevettes, etc...)

**Tout dépôt dans la forêt est interdit !**

Les déchets végétaux (cuisine cru ou jardin) peuvent être déposés à la déchetterie communale ou si vous avez de la place, faites votre propre compost !

**Merci de respecter La Forêt et cette interdiction qui La Protège !**

### Avis aux entreprises locales

Afin que la population puisse être informée en un coup d'œil des entreprises qui existent à Arzier-Le Muids. Nous désirons publier un numéro spécial « entreprises de la commune ». Si vous désirez bénéficier d'une publicité gratuite, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos coordonnées avec la mention du type de l'activité **d'ici au 30 avril prochain** à: [controle.habitants@arzier.ch](mailto:controle.habitants@arzier.ch).

Cette publicité avait déjà été faite en mars 2009 mais n'avait pas rencontré de succès auprès des entreprises, nous avons donc renoncé à publier un numéro spécial.

Nous vous informons que les entreprises annoncées à l'Administration communale sont répertoriées sous: <http://www.regionyonentreprises.ch/ets/repertoire/>.

### Ils nous ont quittés... en 2013

Périsset Valbert le 23 janvier  
 Bräm Micheline le 3 février  
 Haddad Eric le 15 février  
 Berdat Alexis le 27 mars  
 Pellegrinelli Daniele le 4 mai  
 Ainsworth Jocelyn le 27 mai  
 Ackerson Susana le 28 mai  
 Charbonnier Gérard le 7 juin  
 Martenet Rémy le 3 juillet  
 Kadler Dora le 14 août  
 Grand Arianne le 16 août  
 Göhring Paul le 9 septembre  
 Badan Louis le 23 septembre  
 Vadi Liliane le 27 octobre  
 Abdul Manaf Fouchault Rosnah le 13 novembre  
 von Grünigen Jeanine le 20 décembre  
 Besson Georgette le 23 décembre

*Une pensée pour leur famille....*

### Ils sont nés... en 2013

Robertson Edward né le 15 janvier  
 Fohgrub Benjamin né 30 janvier  
 Möller Marlon né le 1er février  
 Elezaj Valdrina née le 19 février  
 Binczak Nicolas né le 12 mars  
 Klein Alicia née le 15 avril  
 Golybin Alexander né le 3 juin  
 Josseron Noémie née le 11 juillet  
 Senanayake Siyena née le 2 août  
 Ruchat Charline née le 4 août  
 Bibee Géraldine née le 16 août  
 Rivière Flavia née le 18 août  
 Dell'Armi Enoa née le 24 septembre  
 Grell Lucca né le 28 octobre  
 Perréard Sansa née le 18 novembre  
 Küng Stéphane né le 21 novembre

**Nous souhaitons beaucoup de bonheur à tous ces petits Brénards et Raffis !**





*Savez-vous... que nous avons retrouvé une bouteille ?*

Le 5 décembre 2013, le service forestier communal a abattu l'érable qui se trouvait en face du Café - Restaurant Le Tivoli au Muids. En raison des travaux de sécurité routière du carrefour et vu son état de santé, il n'aurait pas survécu à un déplacement.

Quelques-uns s'en souvenaient... et les collaborateurs communaux ont cherché et trouvé une bouteille qui contenait un message et une pièce de 5 ct datant de 1986.

La bouteille a été ouverte lors du Conseil communal du 9 décembre 2013, le message encore intact « aux effluves de kirsch » nous apprenait que...

« Le 29 octobre 1986, jour pluvieux et brumeux, l'équipe forestière communale composé d'Alain Blumenstein, Georges Remund, Yves Degoumois et Christian Brzakalla ont planté cet érable « acer purpurea », suite à l'abattage d'un tilleul sacrifié pour la construction d'un trottoir. »

Cette année, un nouvel arbre sera planté et une nouvelle bouteille sera enterrée et qui sait... un jour peut-être...



*En ce jour, pluvieux et brumeux de l'eau de Granch 29 Octobre 1986, a été procédé à la plantation de cet arbre (acer purpurea) par l'équipe forestière de la commune d'Arzier-le-Muids membres: A. Blumenstein, G. Remund, Y. Degoumois, C. Brzakalla*



*plantée et transportée par: [Signature]*

*Nous lui souhaitons longue vie!*



*Maison d'Altitude La Rencontre à Arzier*


Le Comité de gestion de la Maison d'Altitude La Rencontre à Arzier recherche deux à trois personnes afin de reprendre le poste d'accueil - conciergerie de la Maison.

**Vous êtes disponible et intéressé/e à l'accueil de groupes le week-end mais aussi en semaine ?**  
**Vous avez un bon sens du contact et de la communication pour l'accueil des groupes ?**  
**Vous êtes minutieux/se et observateur/trice lors de l'état des lieux ?**  
**Vous êtes la/les personnes que nous cherchons !**

Ces tâches peuvent être faites par une ou plusieurs personnes différentes, afin de ne pas bloquer tous vos week-ends. Il y a parfois un peu de nettoyage à faire si le groupe n'a pas été très soigneux, ce travail sera évidemment payé en plus de votre salaire.

Si vous êtes intéressé/e/s, ou en cas de question, n'hésitez pas à nous contacter: [celien.mundler@gmail.com](mailto:celien.mundler@gmail.com) ou au 079 / 688 61 22 (en soirée).

VaudTax 2013



**Déclaration d'impôt**

La déclaration d'impôt par internet connaît un grand succès !

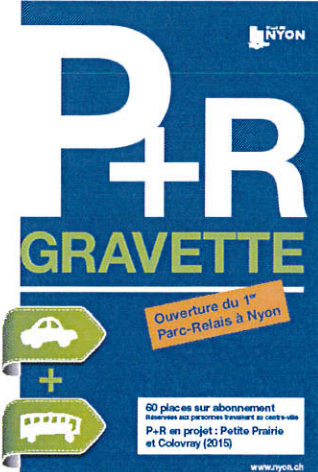
C'est pour cette raison que le CD Rom a disparu au profit du téléchargement depuis le site: [www.vd.ch/impots](http://www.vd.ch/impots), plus efficace puisqu'intégrant les dernières mises à jour.

**Il n'y a donc plus de CD Rom disponible à l'Administration communale.**

Pour ceux qui ne pourraient pas procéder au téléchargement du logiciel, un nombre très restreint d'exemplaires est à disposition dans les offices d'impôt.



**Carte journalière CFF**  
à Fr. 45.-  
**Disponibilité:**  
[www.arzier.ch](http://www.arzier.ch)  
**Réservation:**  
022 / 366 87 87



**P+R GRAVETTE**

OUVERTURE DU 1<sup>er</sup> PARC-RELAIS À NYON

60 places sur abonnement  
réservées aux personnes travaillant au centre-ville  
P+R en projet: Petite Prairie et Colovray (2015)

[www.nyon.ch](http://www.nyon.ch)

**Guide Naturando**  
Pour vos ballades dans l'Ouest vaudois !  
En vente à l'Administration communale  
au prix de Fr. 20.00



**Groupe Scout Noirmont - Gland**

Activité en plein air et variée pour les jeunes à partir de 7 ans à Vich!  
**3 séances d'essai**

2 samedis par mois  
Encadrement par des responsables formés par Jeunesse & Sport

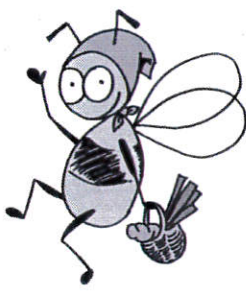
plus d'infos sur : [www.scout-gng.ch](http://www.scout-gng.ch)

**Bonjour à toutes! Mesdames, Mesdemoiselles!**

Savez-vous que votre village compte un des 83 groupes membre de l'**Association des Paysannes Vaudoises?**

Notre groupe «Marchissy & environs» est formé d'env. 80 dames, **agricultrices et non agricultrices.**

Nous sommes habitantes de nos villages et de tous âges: Arzier, Le Muids, Bassins, Burtigny, Le Vaud, Marchissy, Longirod, St-George.



Nous partageons l'amitié et la solidarité, notre objectif est de créer des ponts entre le monde rural et citadin.

Nous organisons divers cours à prix sympas: cuisine, bricolages, couture, sports, conférences, sorties... **demandez le programme 2014!**

Convaincues? Contactez notre présidente au 022 366 44 09 ou au 079 689 07 64  
[www.paysannesvaudoises.ch](http://www.paysannesvaudoises.ch)



## Bibliothèque communale « Litou »

### Conte de Pâques

Nous vous attendons nombreux à notre traditionnel conte de Pâques, dit par Valérie Nyitrai, conteuse suisse romande

**Mercredi 9 avril 2014 à 12 h 00**  
**Bibliothèque communale d'Arzier – Le Muids**

**Amenez votre pic-nic et votre bonne humeur !**



Source de l'illustration : Poki, lire ? / Nicole Snitselaar, illustré par Agnès Domergue. Trélex, Editions Limonade, 2014

**Nouveaux horaires dès  
le lundi 10 mars 2014 !**

**Lundi, mardi et jeudi de  
15 h 00 à 18 h 30**

## Soirées Les Chœurs de L'Amitié

A vos agendas !

Cette année, le spectacle des Chœurs de L'Amitié vous emmènera dans le monde des

### « comédies musicales »

**les vendredi 4 et samedi 5 avril 2014 à 20 h 00**  
**(portes dès 19 h 00)**  
**au Centre Communal et Scolaire (CCS) d'Arzier**

Johanna Hernandez, Fabien Volery et Rose-May Jaccard en assureront tour à tour la direction musicale. Shona Beesley, Anthony Di Giantomasso et Michel Bohnenblust tisseront les liens entre les prestations des 4 formations de chanteurs : le chœur mixte, le chœur des jeunes, le chœur des adolescents et le chœur d'enfants.

Si vous souhaitez retrouver, le temps d'une soirée, des airs qui sont devenus des Hits à travers le temps, réservez ces dates et ... vos places.

Réservations recommandées par téléphone au 076 / 766 94 14 ou par internet [www.choeursamitie.ch/](http://www.choeursamitie.ch/)

## Samedi 8 mars 2014



Centre communal et scolaire d'Arzier  
Parking à disposition

**Début du tournoi 20 h 00 précises**

## Tournoi de jass d'Arzier – le Muids

Par équipe, atout imposé

Lots pour les 20 premières équipes

Bar et petite restauration sur place  
Soupe à l'oignon offerte

Inscriptions : CHF 20.- par personne  
sur place dès 19h00

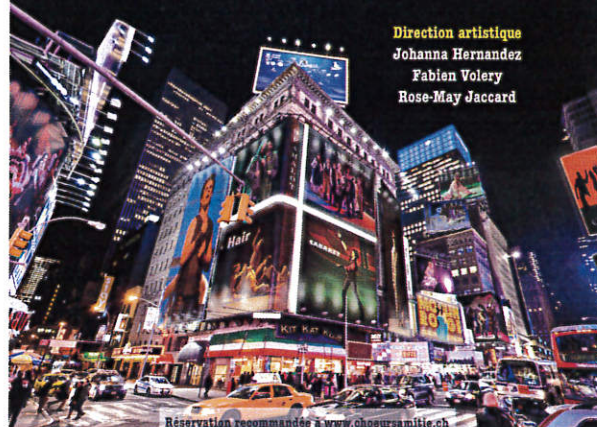
Organisation : Société de développement d'Arzier-le Muids

Les Chœurs de L'Amitié  
présentent

# COMÉDIES MUSICALES

**Vendredi 4 avril et  
Samedi 5 avril 2014**  
**CCS Arzier - 20h**

Direction artistique  
Johanna Hernandez  
Fabien Volery  
Rose-May Jaccard



Réservation recommandée à [www.choeursamitie.ch/](http://www.choeursamitie.ch/)